



COMPTE-RENDU
CR n° 11/2021

L'an deux mille vingt et un, le trois novembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du « PAYS D'OLMES », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ

Présents : Mesdames ARNAUD Marie-Claire, AUDOUY Pascale, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, PEREIRA Cécile, ZERAOUA Fatima et Messieurs BARRATHIEU Hadrien, BARRAU-HILLOT Jean, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, GALLOIS Marc, GAST Erald, HOAREAU Francois, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MIQUEL Raymond, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc, SAYDAK William, TORRECILLAS Jean-Luc.

Procurations :

Monsieur GIRMA Marcel donne procuration à Madame ARNAUD Marie Claire
Monsieur PUJOL Roland donne procuration à Monsieur LAFFONT Patrick
Madame PUJOL Michèle donne procuration à Madame GUTIEREZ Pierrette
Monsieur PAUBERT Yves donne procuration à Monsieur SANCHEZ Marc
Madame ALLABERT Emilie donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme
Monsieur PINHO TEIXEIRA Xavier donne procuration à Madame CUBILIE Dominique
Madame GUERRERO Sylvia donne procuration à Monsieur BARRAU-HILLOT Jean
Monsieur FERRIE Patrick donne procuration à Madame EYNAC Martine
Monsieur SGOBBO Gérald donne procuration à Madame AUDOUY Pascale

Excusés/Absents : Mesdames ALLABERT Emilie, EYNAC Martine, GUARINOS Valérie, GUERRERO Sylvia, PUJOL Michèle, RICHOU Geneviève et Monsieur CAZENAVE Patrick, DIGOUDE Nicolas, FERRIE Patrick, GIRMA Marcel, PAUBERT Yves, PINHO TEICEIRA Xavier, PUJOL Roland, SERRES Pascal, SGOBBO Gérald.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur LAFFONT Patrick a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

APPROBATION PV SEANCE DU 29/09/2021

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Madame RICHOU Geneviève intègre l'assemblée.

Présents : Mesdames ARNAUD Marie-Claire, AUDOUY Pascale, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, PEREIRA Cécile, RICHOU Geneviève, ZERAOUA Fatima et Messieurs BARRATHIEU Hadrien, BARRAU-HILLOT Jean, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, GALLOIS Marc, GAST Erald, HOAREAU Francois, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MIQUEL Raymond, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc, SAYDAK William, TORRECILLAS Jean-Luc

Procurations :

Monsieur GIRMA Marcel donne procuration à Madame ARNAUD Marie Claire

Monsieur PUJOL Roland donne procuration à Monsieur LAFFONT Patrick
Madame PUJOL Michèle donne procuration à Madame GUTIEREZ Pierrette
Monsieur PAUBERT Yves donne procuration à Monsieur SANCHEZ Marc
Madame ALLABERT Emilie donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme
Monsieur PINHO TEIXEIRA Xavier donne procuration à Madame CUBILIE Dominique
Madame GUERRERO Sylvia donne procuration à Monsieur BARRAU-HILLOT Jean
Monsieur FERRIE Patrick donne procuration à Madame EYNAC Martine
Monsieur SGOBBO Gérald donne procuration à Madame AUDOUY Pascale

Excusés/Absents : Mesdames ALLABERT Emilie, EYNAC Martine, GUARINOS Valérie, GUERRERO Sylvia, PUJOL Michèle et Monsieur CAZENAVE Patrick, DIGOUDE Nicolas, FERRIE Patrick, GIRMA Marcel, PAUBERT Yves, PINHO TEICEIRA Xavier, PUJOL Roland, SERRES Pascal, SGOBBO Gérald.

FINANCES (Présenté par M. M. SANCHEZ)

- Charte d'engagement réseaux de proximité des finances publiques

Issu d'une concertation initiée depuis le mois de Juin 2019 le ministère de l'action et des comptes publics a engagé une démarche de renforcement de la présence de Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) dans les territoires.

La construction de ce nouveau réseau de proximité est retracée dans une charte d'engagement jointe à la présente ; dans laquelle sont décrites les modalités, la durée de présence ainsi que la nature des missions exercées au bénéfice des usagers et des collectivités locales

Les points principaux pour le pays d'Olmes en sont les suivants :

- gestion comptable des collectivités de la communauté de communes du pays d'Olmes depuis le SGC de Foix au 1er septembre 2022,
- implantation sur le territoire par la DDFIP d'un conseiller aux décideurs locaux, avec pour mission principales un appui à l'élaboration des budgets, sur la fiscalité locale, les opérations comptables particulières,
- accueil de proximité en lien avec les usagers dans un espace France services par des agents du service des impôts aux particuliers (permanence d'une demi-journée par semaine), les services concernés englobent les informations générales fiscales, déclaration, informations sociales endettements,
- les créances publiques des usagers pourront être réglées chez les buralistes dans la limite de 300€ pour les paiements en espèces, ou par carte bancaire.

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur cette charte et d'en autoriser la signature par le président.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés

35 Voix POUR : Mesdames ARNAUD Marie-Claire, AUDOUY Pascale, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, MARECHAL Christine, PEREIRA Cécile, RICHOU Geneviève, ZERAOUA Fatiha et Messieurs BARRATHIEU Hadrien, BARRAU-HILLOT Jean , CAROL Jacques, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, GALLOIS Marc, GAST Erald, LAFFONT Frédéric, MIQUEL Raymond, MOREREAU Michel, POPLINEAU Christian, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc, SAYDAK William, TORRECILLAS Jean-Luc

Monsieur GIRMA Marcel donne procuration à Madame ARNAUD Marie Claire

Monsieur PAUBERT Yves donne procuration à Monsieur SANCHEZ Marc

Madame ALLABERT Emilie donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme

Monsieur PINHO TEIXEIRA Xavier donne procuration à Madame CUBILIE Dominique

Madame GUERRERO Sylvia donne procuration à Monsieur BARRAU-HILLOT Jean

Monsieur FERRIE Patrick donne procuration à Madame EYNAC Martine

Monsieur SGOBBO Gérald donne procuration à Madame AUDOUY Pascale

4 voix CONTRE : Mesdames GARCIA Sandrine et Messieurs LAFFONT Hervé, HOAREAU François, MORETTO Richard.

5 ABSTENTIONS : Madame GUTIEREZ Pierrette et Messieurs DES Claude, LAFFONT Patrick

Monsieur PUJOL Roland par procuration à Monsieur LAFFONT Patrick

Madame PUJOL Michèle par procuration à Madame GUTIEREZ Pierrette

Monsieur CAMPOS RICHARD intègre l'assemblée.

Présents : Mesdames ARNAUD Marie-Claire, AUDOUY Pascale, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, PEREIRA Cécile, RICHOU Geneviève, ZERAOUA Fatiha et Messieurs BARRATHIEU Hadrien, BARRAU-HILLOT Jean, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, GALLOIS Marc, GAST Erald, HOAREAU Francois, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MIQUEL Raymond, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ

Marc, SAYDAK William, TORRECILLAS Jean-Luc

Procurations :

Monsieur GIRMA Marcel donne procuration à Madame ARNAUD Marie Claire

Monsieur PUJOL Roland donne procuration à Monsieur LAFFONT Patrick

Madame PUJOL Michèle donne procuration à Madame GUTIEREZ Pierrette

Monsieur PAUBERT Yves donne procuration à Monsieur SANCHEZ Marc

Madame ALLABERT Emilie donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme

Monsieur PINHO TEIXEIRA Xavier donne procuration à Madame CUBILIE Dominique

Madame GUERRERO Sylvia donne procuration à Monsieur BARRAU-HILLOT Jean

Monsieur FERRIE Patrick donne procuration à Madame EYNAC Martine

Monsieur SGOBBO Gérald donne procuration à Madame AUDOUY Pascale

Excusés/Absents : Mesdames ALLABERT Emilie, EYNAC Martine, GUARINOS Valérie, GUERRERO Sylvia,

PUJOL Michèle et Monsieur CAZENAVE Patrick, DIGOUDE Nicolas, FERRIE Patrick, GIRMA Marcel, PAUBERT

Yves, PINHO TEIXEIRA Xavier, PUJOL Roland, SERRES Pascal, SGOBBO Gérald.

JURIDIQUE

- Election des délégués titulaires et suppléants de la CCPO au SMAGVA (Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Ariège (Présenté par M. JL TORRECILLAS)

M. le Président rappelle :

- La **délibération n°137/2021 du Conseil Communautaire du 29 septembre 2021** par laquelle il a sollicité l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes (CCPO) au Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Ariège (SMAGVA) pour la « Compétence aires d'accueil : création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil permanentes » ;

- Le **courrier du Président de la CCPO en date du 5 octobre 2021** adressé le 7 octobre à l'ensemble de ses communes membres afin de leurs notifier la délibération suscitée et solliciter leur accord pour l'adhésion de la CCPO au SMAGVA pour la compétence indiquée ci-dessus (délai des 3 mois expirant le 07/01/2022) ;

En application de l'article 6.1 « Composition » du Syndicat, la CCPO est amenée à désigner **4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour siéger au conseil syndical.**

Pour précision, les **décisions relatives à l'aire d'accueil du Pays d'Olmes**, et notamment les décisions financières, seront prises conformément aux dispositions de l'article 6.2 des statuts du syndicat : « les délégués prennent part au vote lorsque les débats portent sur une compétence transférée par leur EPCI d'origine ».

Conformément à l'article 5711-1 du CGCT, pour l'élection des délégués de la CCPO, **le choix du Conseil communautaire peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.**

Le mode de scrutin est le suivant (article 5211-7 du CGCT) : **scrutin secret, uninominal à la majorité absolue.**

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- **Elire les 4 délégués titulaires et les 4 délégués suppléants de la Communauté de Communes** pour siéger au comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Ariège ;
- **Habiller** M. le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

• **Election des délégués titulaires :**

- Scrutateurs : Messieurs DES Claude et ROSSI Jean Louis
 - 45 votants

→ Scrutin relatif à

- M. SGOBBO Gérald : 42 voix POUR, 3 BLANCS
- M. GIRMA Marcel : 44 voix POUR
- M. LAFFONT Patrick : 41 voix POUR, 3 BLANCS
- M. SANCHEZ Marc : 41 voix POUR, 1 NUL, 2 BLANCS

• **Election des délégués suppléants :**

- Scrutateurs : Madame ARNAUD Marie Claire et Monsieur SABATIER Michel
 - 45 votants

→ Scrutin relatif à

- Mme CUBILE Dominique : 40 voix POUR, 5 BLANCS
- M. ARNAUD Marie Claire : 45 voix POUR
- M. PUJOL Roland : 40 voix POUR, 5 BLANCS
- M. TORRECILLAS : 38 voix POUR, 5 NULS, 2 BLANCS

- Marché 14 2020 : Maîtrise d'œuvre ouvrages d'art - Convention de mandat voirie - Programme 2021/lot n° 2 : commune d'ILHAT - Avenant n°1 (Présenté par M. H. LAFFONT)

M. le Président rappelle :

- La délibération N°52/2020 relative au marché n°14/2020 « Maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de voirie par convention de mandat – Programme 2021.

- Le marché de Maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de voirie par convention de mandat – Programme 2021 - conclu avec SARL GETUDE sis 8 rue Victor Hugo à Capdenac Gare (12700).

Suite aux préconisations du Comité de Traverse de voirie (CD09) relatives au **projet de voirie réalisé au titre de la DETR 2021 pour la Commune d'Ilhat, il convient de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre** calculés sur coût prévisionnel des travaux sur lequel il s'engage.

L'estimation des travaux en phase A.V.P. accepté s'élève à 82 420,00 € HT.

Compte-tenu des circonstances qui n'étaient pas prévisibles lors du lancement du marché, ces modifications sont nécessaires.

Montant initial du marché

Missions de base :

- Taux de rémunération : 12%

- Taux de TVA : 20,0 %

- Montant HT : 6 000,00 €

- Montant TTC : 7 200,00 €

Mission complémentaire :

- DIAG : 2 000,00 € HT

- Taux de TVA : 20,0 %

- Total DIAG €TTC : 2 400,00 €

Montant total des honoraires provisoires : 8 000,00 € HT, soit 9 600,00 € TTC.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- Marché n° 28-2021 : Travaux de voirie par convention de mandat 2020/2021- alloti – Communes d'ILHAT - LESPAROU et VILLENEUVE D'OLMES (Présenté par M. M. SABATIER)

Lot 1 : Travaux de voirie communes d'ILHAT et VILLENEUVE D'OLMES - Programme 2020

Lot 2 : Travaux de voirie sur la commune de LESPAROU - Programme 2021

Lot 3 : Travaux de confortement du Pont de la Pichole sur le Douctouyre - Programme 2021

Le Président rappelle que :

- N° 05/2016 du 3 février 2016 relative à la modification des statuts de la CCPO (Communauté de Communes du Pays d'Olmes) pour l'intervention, à la demande des Communes membres, sur des opérations de maîtrise d'ouvrage déléguée ;
- N° 70/2019 du 10 avril 2019 relative à l'approbation des conventions de mandat voirie pour le programme DETR 2020.
- N° 51/2020 du 23 juillet 2020 relative à l'approbation des conventions de mandat voirie pour le programme DETR 2021.

Dans le cadre de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée des opérations de voirie conclue avec la commune de :

D'ILHAT ET VILLENEUVE D'OLMES - PROGRAMME 2020,

DE LESPAROU - PROGRAMME 2021

D'ILHAT - PROGRAMME 2021

La CCPO a conclu la maîtrise d'œuvre suivante :

- Le bureau d'étude OTCE infra pour les communes d'Ilhat et Villeneuve d'Olmes (programme 2020),
- Le bureau d'étude LS INGENIEURIE pour la commune de Lesparrou (programme 2021),
- Le bureau d'étude GETUDE pour la commune d'Ilhat (programme 2021).

Sur la base des études d'avant-projet et du dossier de consultation des entreprises réalisées par les différents bureaux d'étude pour les travaux, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 18 août 2021 afin de recueillir des offres pour le marché de travaux d'un montant total estimé par lot comme suit :

LOT	INTITULE	ESTIMATION
-----	----------	------------

1	TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNES D'ILHAT ET VILLENEUVE D'OLMES - PROGRAMME 2020	ILHAT : 69 972,50 € VILLENEUVE D'OLMES : 71 650,00 €
2	TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA COMMUNE DE LESPAROU - PROGRAMME 2021	76 869,00 €
3	TRAVAUX DE CONFORTEMENT DU PONT DE LA PICHOLE SUR LE DOUCTOUYRE - PROGRAMME 2021	111 750,00 €

Concernant lot n°1, le marché prévoit une tranche conditionnelle sur le projet n°4 le bac d'Ilhat (partie haute).

La date limite de remise des offres était fixée le 13 septembre 2021 à 12 heures.

A l'issue de la consultation, la Collectivité a reçu les offres ci-dessous pour les lots 1 et 2.

Par ailleurs, aucune offre a été reçue pour le lot n°3.

Lot n°1 : TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNES D'ILHAT ET VILLENEUVE D'OLMES - PROGRAMME 2020

Trois plis ont été réceptionnés dans les délais impartis :

Ordre	Candidats	Offres reçues dans les délais	Proposition financière HT
1	COLAS – 09120 VARILHES	X	142 692,00 €
2	JEAN LEFEBVRE/RESCANIERES - 09500 ROUMENGOUX	X	135 560,93 €
3	RAYNAUD TP – 09300 DREUILHE	X	128 002,00 €

Lot n°2 : TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA COMMUNE DE LESPAROU - PROGRAMME 2021

Trois plis ont été réceptionnés dans les délais impartis :

Ordre	Candidats	Offres reçues dans les délais	Proposition financière HT
1	COLAS – 09120 VARILHES	X	84 589,00 €
2	JEAN LEFEBVRE/RESCANIERES - 09500 ROUMENGOUX	X	76 582,78 €
3	RAYNAUD TP – 09300 DREUILHE	X	75 890,25 €

Une commission consultative s'est réunie le 28 octobre 2021 à partir de 14 heures pour le lot n°2 et à 15h00 pour le lot n°1. A la suite de l'exposé de l'analyse des offres réalisée par les Maîtres d'œuvre respectifs, les membres présents à la commission ont émis un avis favorable pour l'attribution du marché tel qu'exposé ci-dessous.

LOT 1:

Critère de sélection :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Organisation chantier / Méthodologie d'intervention	20.0
2.2-Qualité du mémoire technique	10.0
2.3-Moyens humains et matériels affectés à l'exécution des prestations du marché	5.0

<i>2.4-Moyens mis en place pour conserver l'accessibilité aux riverains</i>	5.0
3-Délai d'exécution sur la base du planning détaillé (*)	10.0

Tableau d'analyse :

CANDIDATS	Candidat 1	Candidat 2	Candidat 3
	COLAS FRANCE	Groupement « Jean Lefebvre / Gaétan et Fils »	RAYNAUD TP S.A.S.
PRIX TOTAL (€ HT)	142 692,00 €	135 560,93 €	128 002,00 €
CRITERE n°1 – Prix des prestations PONDERE	44,85	47,21	50
CRITERE n°2 – Valeur Technique PONDERE	40	38	38
CRITERE n°3 – Délais d'Exécution PONDERE	10	10	10
NOTE GLOBALE (/100)	94,85	95,21	98,00
CLASSEMENT DES OFFRES	3	2	1

L'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement retenus préalablement est l'offre suivante :

RAYNAUD TP
 ZA de Riberolles 09300 DREUILHE
 raynaudtp@orange.fr
 Tél : 05 61 01 07 56 Fax : 05 61 01 31 59
 SIRET : 341 054 336 00035 – APE : 4211 Z

LOT 2 : TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA COMMUNE DE LESPAROU - PROGRAMME 2021

Critère de sélection :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0
2-Valeur technique	40.0
<i>2.1-La méthodologie du chantier intégrant l'identification des contraintes environnantes, leurs gestions, les plans de contrôles internes. Les mesures prévues en faveur de la protection de l'environnement, intégrant les démarches de l'entreprise.</i>	20.0
<i>2.2-L'organisation et les phasages de chantier détaillés de l'entreprise</i>	10.0
<i>2.3-Les moyens humains affectés aux travaux avec encadrement et moyens matériels (indications sur le type et la provenance des fournitures et matériaux, leur qualité, fiches produits, carrières pressenties, ...)</i>	5.0
<i>2.4-Les moyens mis en place pour conserver l'accessibilité aux riverains pendant toute la période des travaux.</i>	5.0
3-Délai d'exécution sur la base du planning détaillé (*)	10.0

Tableau d'analyse :

CANDIDATS	Candidat 1	Candidat 2	Candidat 3
	COLAS FRANCE	Groupement « Jean Lefebvre / Gaétan et Fils »	RAYNAUD TP S.A.S.
PRIX TOTAL (€ HT)	84 589,00 €	76 582,78 €	75 890,25 €
	17,94	19,82	20,00

CRITERE n°1 – Prix des prestations PONDERE			
CRITERE n°2 – Valeur Technique PONDERE	14,00	11,50	14,50
CRITERE n°3 – Délais d'Exécution PONDERE	2,00	4,00	3,00
NOTE GLOBALE (/40)	33,94	35,32	37,50
CLASSEMENT DES OFFRES	3	2	1

L'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement retenus préalablement est l'offre suivante :

RAYNAUD TP

ZA de Riberolles 09300 DREUILHE

raynaudtp@orange.fr

Tél : 05 61 01 07 56 Fax : 05 61 01 31 59

SIRET : 341 054 336 00035 – APE : 4211 Z

Le Président demande aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer pour :

- Attribuer le marché N°28/2021 à :
 - o LOT n°1 : TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNES D'ILHAT ET VILLENEUVE D'OLMES - PROGRAMME 2020 – convention de mandat voirie 2020 à l'entreprise RAYNAUD TP SAS pour un montant de 128 002,00 € HT ;
 - o LOT n°2 : TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA COMMUNE DE LESPAROU - PROGRAMME 2021 – convention de mandat voirie 2021 à l'entreprise RAYNAUD TP SAS pour un montant de 75 890,25 € HT ;
- Déclarer infructueux le lot n°3 TRAVAUX DE CONFORTEMENT DU PONT DE LA PICHOLE SUR LE DOUCTOUYRE - PROGRAMME 2021 du marché 28/2021 et d'autoriser à le relancer.
- Autoriser le Président à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents nécessaires à la passation, l'exécution et au règlement du marché N°28/2021 TRAVAUX DE VOIRIE PAR CONVENTION DE MANDAT 2020/2021- ALLOTTI - ILHAT - LESPAROU - VILLENEUVE D'OLMES

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- Demande de financement au titre de la DETR – Travaux de voirie par convention de mandat – Programme 2021 – Ajustement du plan de financement. (Présenté par M. C.DES)

Le Président rappelle les délibérations :

- N° 5/2016 en date du 3 février 2016 relative à une modification des statuts pour l'intervention de la CCPO à la demande des communes-membres sur des opérations de Maîtrise d'ouvrage déléguées ;
- N° 51/2020, en date du 23 juillet 2020, relative à l'autorisation au Président pour signer la convention de mandat voirie – Programme 2021 ;
- N°52/2020, en date du 23 juillet 2021, relative au lancement des Marchés :
 - N° 14/2020 Maîtrise d'œuvre d'ouvrages d'art – Mur de soutènement Place de la Vignasse à LEYCHERT et Pont de la Picholle à ILHAT ;
 - N°15/2020 Maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de voirie par convention de mandat – Programme 2021
- N°125/2020, en date du 16 décembre 2020, relative à la demande de subvention au titre de la DETR voirie 2021 ;
- N°63/2021, en date du 28 avril 2021, relative à la demande de subvention au titre de la DETR voirie 2021 – ajustement du plan de financement ;

Considérant les critères énoncés par la circulaire de la Préfecture, en date du 25 novembre 2020, notamment « Voirie dont places et parkings (hors travaux d'entretien) : Projets structurants prenant en compte les réseaux THD », le taux de subvention auquel le groupement de communes pourra prétendre est de 30 à 50 %, soit une subvention totale d'un montant

plafonné à 350 000 €.

Il précise que depuis la constitution du dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2021, en décembre 2020 actualisé en avril 2021, les études relatives à ces projets ont évoluées notamment en raison de la prise en compte des prescriptions de la DDT (Direction Départementale des Territoires), de la police de l'eau et du service des routes du Conseil départemental ainsi que du résultat des premiers appels d'offres de travaux fortement supérieurs aux estimations en raison du contexte économique actuel.

En conséquence, le montant total s'élève à 694 430.50 € au lieu de 594 355.06 € (délibération N°63/2020 du 28 avril 2021). Les opérations des communes qui ont signées la convention de mandat pour la réalisation du programme 2021 des travaux de voirie sont les suivantes :

Commune	PROJET	POSTES DEPENSES	DEPENSES PREVISIONELLES € HT
LEYCHERT	Mur de soutainement Place de Vignasse	AMO pour la consultation des études géotechniques	750,00 €
		Maitrise d'œuvre + DIAG	6 223,25 €
		Plan topographique	1 100,00 €
		Etudes géotechniques mission G2 AVP/PRO	11 800,00 €
		Fouilles complémentaires dans le cadre des études géotechniques	700,00 €
		Etudes Géotechniques Mission G4	5 200,00 €
		CSPS	2 920,00 €
		CT	2 640,00 €
		Travaux	96 709,00 €
		TOTAL	128 042,25 €
ILHAT	Pont de la Picholle	Maitrise d'œuvre	17 618,00 €
		Plan topographique	2 245,00 €
		Etudes géotechniques mission G5	14 290,00 €
		CSPS	1 960,00 €
		Travaux	130 150,00 €
		TOTAL	166 263,00 €
BELESTA	Réaménagement de l'intersection entre la route de la Forêt (D16) et la route de Fontestorbes (D9)	MOE	8 782,59 €
		Levés topographiques	695,00 €
		Travaux	188 614,00 €
		TOTAL	198 091,59 €
L'AIGUILLON	Aménagement trottoirs PMR - Grand Rue (du feu au panneau d'entrée d'agglomération côté Lavelanet)	MOE	8 322,94 €
		Levés topographiques	695,00 €
		Travaux	113 500,00 €
		TOTAL	122 517,94 €
LESPAROU	Réaménagement d'une rue à forte pente à proximité de la mairie	MOE	3 025,47 €
		Levé topographique LESPARROU	600,00 €
		Travaux	75 890,25 €
		TOTAL	79 515,72 €
TOTAL			694 430,50 €

Pour l'exécution de ces travaux, le Président propose de solliciter une aide au titre de la DETR 2021 auprès des services de l'Etat, le plan de financement modifié proposé est le suivant :

Plan de Financement DETR VOIRIE 2021 - Communauté de Communes du Pays d'Olmes

Financeurs	Dépenses €HT	Recettes (sub. et autofinancement) €HT	Taux subvention
Etat - DETR 2021	694 430,50 €	347 215,25 €	50,00%
Etat - DSIL 2021 - (Leychert tranche 2 et Ilhat) Assiette dépenses : 213 402,07		66 666,81 €	9,60%
TOTAL SUBVENTIONS		413 882,06 €	59,60%
Autofinancement des communes		280 548,44 €	40,40%
TOTAL	694 430,50 €	694 430,50 €	100,00%

Il demande à l'assemblée de se prononcer pour l'approbation du plan de financement tel qu'exposé ci-dessus et pour l'autoriser à engager les démarches nécessaires à la demande de subvention au titre de la DETR 2021.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

RESSOURCES HUMAINES

- Ouverture d'un poste d'Attaché Territorial à temps complet suite à promotion interne (Présenté par M. R.MORETTO)

♦ Contexte.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire :

Qu'un agent actuellement sur le cadre d'emploi des rédacteurs et sur le grade de rédacteur principal de 1ère classe remplit les conditions pour prétendre à la promotion interne au grade d'Attaché.

Dans l'attente de l'avis du Centre de Gestion de l'Ariège, l'assemblée délibérante peut créer l'emploi correspondant au nouveau grade à compter du 1^{er} janvier 2022.

♦ Propositions.

Le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de délibérer pour :

- créer le poste d'attaché à territorial temps complet à compter du 1^{er} janvier 2022
- supprimer après avis du Comité technique le le poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet
- d'affecter les crédits nécessaires au budget,
- de donner mandat au Président pour signer tout document relatif à cette situation.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés

38 Voix POUR : Mesdames ARNAUD Marie-Claire, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, PEREIRA Cécile, RICHOU Geneviève, ZERAOUA Fatiha, et Messieurs BARRATHIEU Hadrien, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, GALLOIS Marc, GAST Erald, HOAREAU Francois, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MIQUEL Raymond, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc, SAYDAK William, TORRECILLAS Jean-Luc.

Procurations :

Monsieur GIRMA Marcel par procuration à Madame ARNAUD Marie Claire

Monsieur PUJOL Roland par procuration à Monsieur LAFFONT Patrick

Madame PUJOL Michèle par procuration à Madame GUTIEREZ Pierrette

Monsieur PAUBERT Yves par procuration à Monsieur SANCHEZ Marc

Madame ALLABERT Emilie par procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme

Monsieur FERRIE Patrick par procuration à Madame EYNAC Martine

7 ABSTENTIONS : Messieurs BARRAU-HILLOT Jean, LAFFONT Frédéric et Mesdames AUDOUY Pascale, CUBILIE Dominique.

Monsieur SGOBBO Gérald par procuration à Madame AUDOUY Pascale

Monsieur PINHO TEIXEIRA Xavier par procuration à Madame CUBILIE Dominique

Madame GUERRERO Sylvia par procuration à Monsieur BARRAU-HILLOT Jean

- Élargissement du RIFSEEP IFSE - CIA au cadre d'emploi des Ingénieurs. (Présenté par M. S. GARCIA)

Contexte.

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire

Que la rémunération des fonctionnaires se compose de deux parties, comme le prévoit l'article 20 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 :

-une partie principale, déterminée par la situation statutaire de l'agent, composée du TIB, SFT, NBI et GIPA,

-et une autre partie, composée de primes et d'indemnités très diverses, appelée régime indemnitaire.

Le régime indemnitaire est constitué par l'ensemble des sommes perçues par un agent, en contrepartie ou à l'occasion du service qu'il exécute dans le cadre de ses fonctions.,

Que l'instauration ou la modification du régime indemnitaire se fait par délibération de l'organe délibérant, qui fixe la nature, les conditions d'attribution et les montants des indemnités applicables aux agents ainsi que la liste des emplois concernés, tout en respectant le principe selon lequel les agents territoriaux ne peuvent pas percevoir un montant global de primes supérieur à celui que pourraient prétendre les fonctionnaires d'Etat,

Que la parution du décret n°2020-182 du 27 février 2020 permet la transposition du dispositif RIFSEEP aux cadres d'emplois des ingénieurs,

Monsieur le Président précise que les montants de référence annuels présentés ci-dessous ne sont pas indexés sur le point fonction publique.

Ces indemnités pourront être versées aux agents contractuels de droit public de grade équivalent à temps complet, à temps partiel, et à temps non complet :

* Pour les contrats dont la durée est égale ou supérieure à 6 mois dès le 1er jour du contrat,

* Pour les contrats inférieurs à 6 mois, dès le 1er jour du renouvellement lorsque la durée totale des contrats est supérieure ou égale à 6 mois.

Monsieur le Président propose :

1/ Montants attribués pour l'IFSE

●Catégorie A

INGENIEUR		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1		0	36 210 €	36 210 €€
Groupe 2	Directeur des services techniques	0	32 130 €	32 130 €
Groupe 3		0	25 500 €	25 500 €

2/ Montants attribués pour le CIA

●Catégorie A

INGENIEUR		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1				6 390 € €
Groupe 2	Directeur des services techniques	Les montants seront fixés par une délibération ultérieure	Les montants seront fixés par une délibération ultérieure	5 670 €
Groupe 3				4 500 €

3/Modalités de maintien ou de suppression des primes

En ce qui concerne les agents momentanément indisponibles, il sera fait application des dispositions suivantes :

- Suppression des primes, à compter du 6^{ème} jour de congé maladie ordinaire cumulé dans l'année et proratisé au temps de présence,
 - Maintien des primes pour les congés maternité, d'adoption et de paternité et les congés annuels, les congés pour formation syndicale, autorisations spéciales d'absence,
 - Suppression des primes, à compter du 16^{ème} jour d'accident de service/maladie professionnelle et proratisé au temps de présence,
 - Suppression des primes lors des congés longue maladie ou de longue durée, grave maladie, longue durée
- La périodicité de versement des primes sera mensuelle et le montant sera proratisé en fonction du temps de travail des agents concernés.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés

44 Voix POUR : Mesdames ARNAUD Marie-Claire, AUDOUY Pascale, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUTIEREZ Pierrette, MARECHAL Christine, PEREIRA Cécile, RICHOU Geneviève, ZERAOLA Fatiha et Messieurs BARRATHIEU Hadrien, BARRAU-HILLOT Jean, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, GALLOIS Marc, GAST Erald, HOAREAU Francois, LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MIQUEL Raymond, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc, SAYDAK William, TORRECILLAS Jean-Luc

Procurations :

Monsieur GIRMA Marcel par procuration à Madame ARNAUD Marie Claire
Monsieur PUJOL Roland par procuration à Monsieur LAFFONT Patrick
Madame PUJOL Michèle par procuration à Madame GUTIEREZ Pierrette
Monsieur PAUBERT Yves par procuration à Monsieur SANCHEZ Marc
Madame ALLABERT Emilie par procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme
Monsieur PINHO TEIXEIRA Xavier par procuration à Madame CUBILIE Dominique
Madame GUERRERO Sylvia par procuration à Monsieur BARRAU-HILLOT Jean
Monsieur FERRIE Patrick par procuration à Madame EYNAC Martine
Monsieur SGOBBO Gérald par procuration à Madame AUDOUY Pascale

1 ABSTENTIONS : Madame BALLESTER Monique.

Le Président clôture la séance à 19 h 10.